



PAYS
DE
FALAISE
NORMANDIE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

2025



ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIES

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	27
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	27
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	28
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	29
2.1.	Modalités de tarification	29
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	30
2.3.	Recettes	33
3.	Indicateurs de performance	34
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	34
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	34
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	36
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	37
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	38
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	39
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	48
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	49
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	49
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	50
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	51
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	52
3.13.	Taux de réclamations (P258.1)	53
4.	Financement des investissements	54
4.1.	Montants financiers.....	54
4.2.	Etat de la dette du service	54
4.3.	Amortissements	54
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	54
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	54
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	55
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	55
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	55
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	56

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

• Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : ex Régie

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☐	☒
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aubigny, Bons-Tassilly, Damblainville, Eraines, Ernes, Jort, La Hoguette, Le Mesnil-Villement, Maizières, Morteaux-Coulboeuf, Olendon, OUILLY-le-Tesson, Perrières, Pierrefitte-en-Cinglais, Pont-d'OUILLY, Potigny, Rouvres, Saint-Martin-de-Mieux, Saint-Pierre-Canivet, Saint-Pierre-du-Bû, Soumont-Saint-Quentin, Vendevre, Versainville, Villers-Canivet, Épaney

• Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non

• Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non

• Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 20/09/2018 ☐ Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée.

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 12 135 habitants au 31/12/2025 (12 252 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 149 abonnés au 31/12/2025 (5 105 au 31/12/2024).

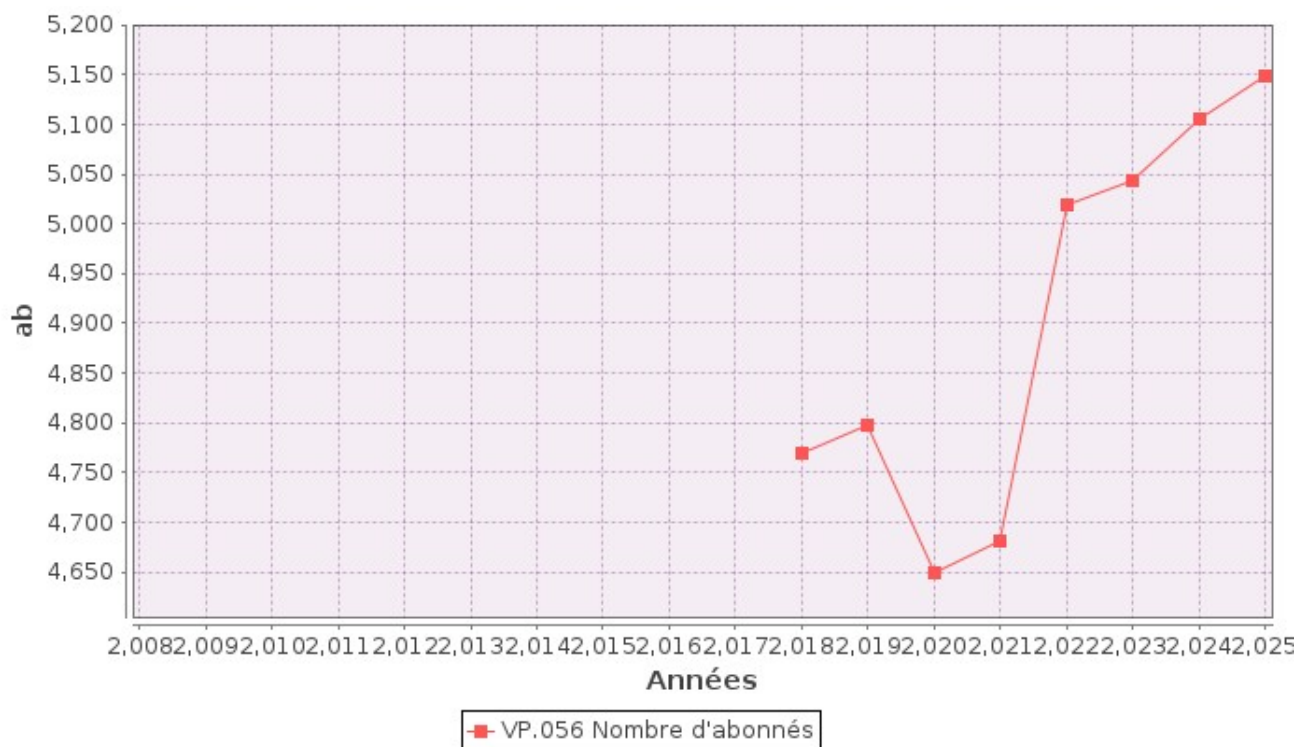
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Aubigny	115	119	0	119	+ 3,5 %
Bons-Tassilly	122	121	0	121	-0,8 %
Damblainville	99	101	0	101	+ 2 %
Eraines	131	132	0	132	+ 0,8 %
Ernes	145	148	0	148	+ 2 %
Jort	134	134	0	134	0
La Hoguette	192	192	0	192	0
Le Mesnil-Villement	111	113	0	113	+ 1,8 %
Maizières	170	176	0	176	+ 3,5 %
Morteaux-Couliboeuf	218	218	0	218	0
Olendon	78	78	0	78	0
Ouilly-le-Tesson	266	272	0	272	+ 2,6 %
Perrières	119	119	0	119	0
Pierrefitte-en-Cinglais	33	36	0	36	+ 9 %
Pont-d'Ouilly	332	340	0	340	+ 2,4 %
Potigny	1066	1 069	0	1 069	+ 0,3 %
Rouvres	83	83	0	83	0
Saint-Martin-de-Mieux	127	130	0	130	+ 2,4 %
Saint-Pierre-Canivet	168	174	0	174	+ 3,6 %
Saint-Pierre-du-Bû	138	140	0	140	+ 1,5 %
Soumont-Saint-Quentin	250	257	0	257	+ 2,8 %
Vendeuvre	311	311	0	311	0
Versainville	207	210	0	210	+ 1,5 %
Villers-Canivet	277	286	0	286	+ 3,2 %
Épaney	190	190	0	190	0
Total	5 105	5 149	0	5 149	+ 0,8 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 5 150.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33,18 abonnés/km au 31/12/2025.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,4 habitants/abonné au 31/12/2025. (2,4 habitants/abonné au 31/12/2024).

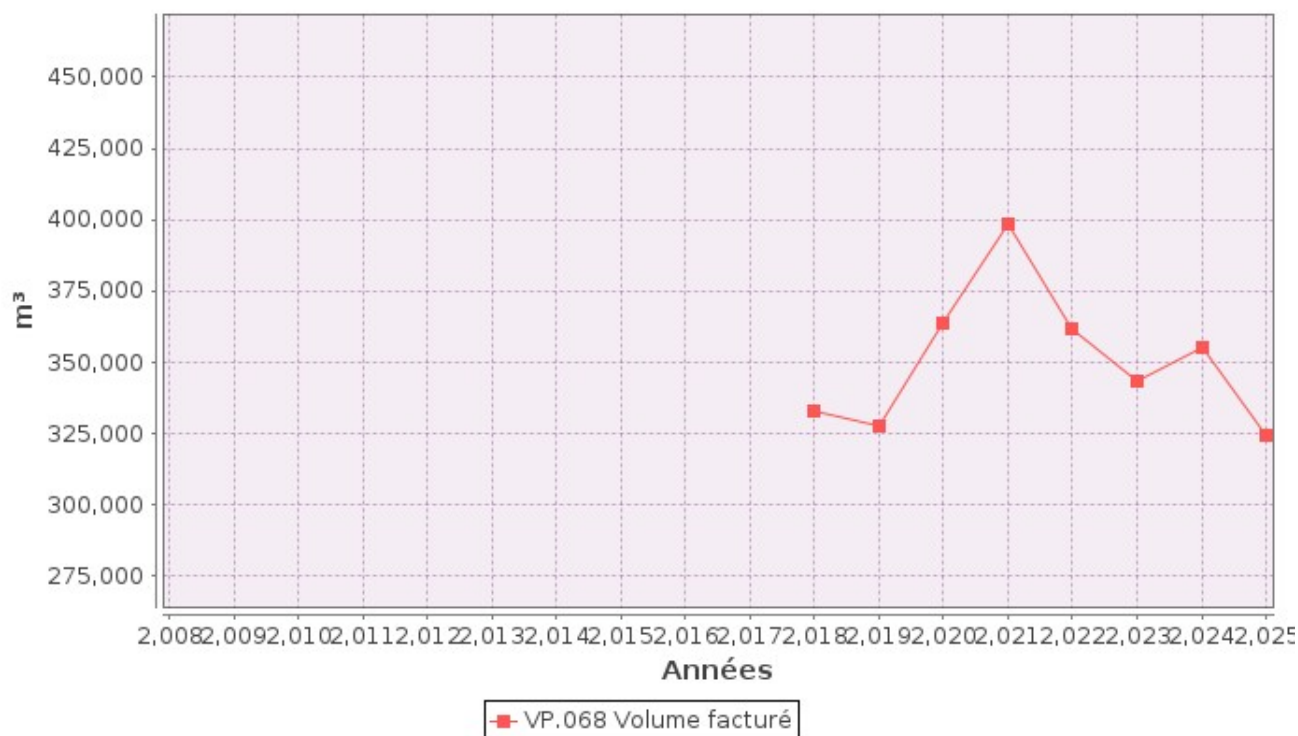


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	355 476	324 158	-8,7 %
Abonnés non domestiques	0	0	0
Total des volumes facturés aux abonnés	355 476	324 158	-8.7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Falaise	3 085 m³	xx	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	0

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2025 (0 au 31/12/2024).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,73 km de réseau unitaire hors branchements,
- 154,44 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 155,17 km.

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 19 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station de St Pierre du Bu
Code Sandre de la station : 031464901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Disques biologiques									
Date de mise en service		15/05/2008									
Commune d'implantation		Saint-Pierre-du-Bû (14649)									
Lieu-dit		Couvrigny									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		950									
Nombre d'abonnés raccordés		265									
Nombre d'habitants raccordés		636									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		142,5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 26 février 2010 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Infiltration							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		☐ et ☒ ou		60						
DCO	125		☐ et ☒ ou		60						
MES	30		☐ et ☒ ou		50						
NGL			☐ et ☐ ou								
NTK			☐ et ☐ ou								
pH	Entre 6,5 et 8		☐ et ☐ ou								
NH ₄ ⁺			☐ et ☐ ou								
Pt			☐ et ☐ ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	5	99,2	73	92,3	8,6	98,2	39,6	71,4	12,1	22,2

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF
Code Sandre de la station : 031445201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				01/01/2007							
Commune d'implantation				Morteaux-Couliboef (14452)							
Lieu-dit				Le Grand Couliboef							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				800							
Nombre d'abonnés raccordés				218							
Nombre d'habitants raccordés				545							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				120							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 21 juin 2010 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé vers la Dives							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				60			
DCO		125		☐ et ☒ ou				60			
MES		20		☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		10		☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3	98,6	43	86,2	13	95,6	26,6	70	5,1	100

STEU N°3 : Station d'épuration de Jort
Code Sandre de la station : 031434501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				01/10/2011							
Commune d'implantation				Jort (14345)							
Lieu-dit				Le hameau de Macé							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				420							
Nombre d'abonnés raccordés				133							
Nombre d'habitants raccordés				332							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				63							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 8 avril 2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		la Dives							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou						60	
DCO		200		☐ et ☒ ou						60	
MES				☐ et ☒ ou						50	
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2025											

STEU N°4 : Station d'épuration de PERRIERES

Code Sandre de la station : 031449701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/04/2009							
Commune d'implantation				Perrières (14497)							
Lieu-dit				Chemin du Moulin							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 300							
Nombre d'abonnés raccordés				387							
Nombre d'habitants raccordés				967							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				195							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 21 juin 2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Perrières							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		☐ et ☒ ou				60			
DCO		90		☐ et ☒ ou				60			
MES		30		☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		15		☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3	99,2	36	94,1	2,3	99,5	73	17,9	12,8	/

STEU N°5 : VENDEUVRE Escures sur Favières
Code Sandre de la station : 031473502000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				2014							
Commune d'implantation				Vendeuvre (14735)							
Lieu-dit				Escures sur Favières							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés				264							
Nombre d'habitants raccordés				633							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 10 septembre 2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Bassins d'infiltration Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou				60			
DCO		200		☐ et ☒ ou				60			
MES				☐ et ☒ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	7	93,1	77	84,4	9,8	96,5	31,3	41,1	8,2	36,7

STEU N°6 : Station d'épuration DAMBLANVILLE
Code Sandre de la station : 031421601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2005							
Commune d'implantation				Damblainville (14216)							
Lieu-dit				Derrière la ligne							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés				101							
Nombre d'habitants raccordés				242							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Ante							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒ ou						60	
DCO		200		☐ et ☒ ou						60	
MES				☐ et ☐ ou						50	
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2025											

STEU N°7 : Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON
Code Sandre de la station : 031448601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/04/2006							
Commune d'implantation				OUILLY-le-Tesson (14486)							
Lieu-dit				Chemin des Rotours							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 400							
Nombre d'abonnés raccordés				469							
Nombre d'habitants raccordés				1 126							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				210							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 24 novembre 2009 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Laizon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou					
DCO		125				☐ et ☐ ou					
MES		30				☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		20				☐ et ☐ ou					
pH		Entre 6,5 et 8				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	5	99,5	69	97,2	15	98,5	66,3	39,8	8,5	44,4

STEU N°8 : Station d'épuration de POTIGNY
Code Sandre de la station : 031451602000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				15/05/2006							
Commune d'implantation				Potigny (14516)							
Lieu-dit				Impasse du lavoir							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				3 000							
Nombre d'abonnés raccordés				1 129							
Nombre d'habitants raccordés				2 710							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				450							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 22 août 2008 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Hunière							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou				80	
DCO		90				☐ et ☐ ou				75	
MES		30				☐ et ☐ ou				90	
NGL		15				☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH		Entre 6 et 8				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3,1	98,8	22,6	95,9	4,6	97,8	5,4	93,1	1,5	84,2

STEU N°9 : Station d'épuration de VENDEUVRE
Code Sandre de la station : 031473501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				2012							
Commune d'implantation				Vendeuvre (14735)							
Lieu-dit				Route de Grisy							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j				75							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ...		21 juillet 2015							
		☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et		☒ ou		60			
DCO		200		☐ et		☒ ou		60			
MES				☐ et		☒ ou		50			
NGL				☐ et		☐ ou					
NTK				☐ et		☐ ou					
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et		☐ ou					
NH ₄ ⁺				☐ et		☐ ou					
Pt				☐ et		☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	13	94,9	109	84,4	17	95,8	77,5	30,4	9,7	33,3

STEU N°10 : Station d'épuration de PONT -D'OUILLY
Code Sandre de la station : 031476402000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/09/2011							
Commune d'implantation				Pont-d'Ouilly (14764)							
Lieu-dit				Rue de la Libération							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 750							
Nombre d'abonnés raccordés				340							
Nombre d'habitants raccordés				816							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				262							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ...		21 juillet 2009							
		☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Rive droite de l'Orne							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☐ et ☒ ou				60			
DCO	90			☐ et ☒ ou				60			
MES	30			☐ et ☐ ou				50			
NGL	15			☐ et ☐ ou							
NTK	10			☐ et ☐ ou							
pH	Entre 6,5 et 8,5			☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt	2			☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3	93,7	18	89,8	35,7	25	3,4	86,8	1	62,5

STEU N°11 : Station d'épuration d'ERNES
Code Sandre de la station : 031424501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/06/2010							
Commune d'implantation				Ernes (14245)							
Lieu-dit				Hameau Fossard							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 300							
Nombre d'abonnés raccordés				407							
Nombre d'habitants raccordés				997							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				195							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 11 mai 2011 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		canal secondaire Oursin							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou					
DCO		90				☐ et ☐ ou					
MES		30				☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		15				☐ et ☐ ou					
pH		Entre 6,5 et 8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3	99,5	42	97,3	5,7	99,4	55,2	50,6	9,8	41,7

STEU N°12 : Station d'épuration de VERSAINVILLE
Code Sandre de la station : 031473701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2001							
Commune d'implantation				Versainville (14737)							
Lieu-dit				Le Palais							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 000							
Nombre d'abonnés raccordés				342							
Nombre d'habitants raccordés				821							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				150							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 21 juin 2010 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Ante							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				60	
DCO		125				☐ et ☒ ou				60	
MES		35				☐ et ☒ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH		Entre 6,5 et 8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3	99,5	32	97,7	16	97,7	52,2	76,7	10,2	48,7

STEU N°13 : Station d'épuration de BONS-TASSILLY
Code Sandre de la station : 031408801000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/2003							
Commune d'implantation				Bons-Tassilly (14088)							
Lieu-dit				Rue du 16 août 1944							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'abonnés raccordés				121							
Nombre d'habitants raccordés				290							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				75							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 27 février 2002									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le laizon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou				60	
DCO		200				☐ et ☐ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH		Entre 6,5 et 8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3	99	/	76,5	13	96,8	26	70,8	6,5	30,8

STEU N°14 : Station d'épuration (village TORP)
Code Sandre de la station : 031475302000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				2013							
Commune d'implantation				Villers-Canivet (14753)							
Lieu-dit				Torp							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				85							
Nombre d'abonnés raccordés				23							
Nombre d'habitants raccordés				55							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				12,8							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☒		ou		60			
DCO		200		☐ et ☒		ou		60			
MES				☐ et ☐		ou		50			
NGL				☐ et ☐		ou					
NTK				☐ et ☐		ou					
pH				☐ et ☐		ou					
NH ₄ ⁺				☐ et ☐		ou					
Pt				☐ et ☐		ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2025											

STEU N°15 : Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS
Code Sandre de la station : 031450101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				2016							
Commune d'implantation				Pierrefitte en Cinglais							
Lieu-dit				Chemin de l'école							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				160							
Nombre d'abonnés raccordés				36							
Nombre d'habitants raccordés				86							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				24							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☐ ou				60			
DCO		200		☐ et ☐ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH		Entre 6,5 et 8,5		☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2025											

STEU N°16 : Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg)

Code Sandre de la station : 031475301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/03/2001							
Commune d'implantation				Villers-Canivet (14753)							
Lieu-dit				Le Bas du Pré de Pile							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				900							
Nombre d'abonnés raccordés				263							
Nombre d'habitants raccordés				631							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				135							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☒ Autorisation en date du ... 5 mai 2009 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Moussaye							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou				91	
DCO		125				☐ et ☐ ou				87	
MES		50				☐ et ☐ ou				89	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH		Entre 6,5 et 8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	4	99,4	47	97,2	44	94,2	6,9	92,8	1	90

STEU N°17 : Station d'épuration de St Clair
Code Sandre de la station : 031433202000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/09/2005							
Commune d'implantation				La Hoguette (14332)							
Lieu-dit				Saint Clair							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250							
Nombre d'abonnés raccordés				59							
Nombre d'habitants raccordés				142							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				37,5							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du 'Gué Pierreux'							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH		Entre 6,5 et 8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2025											

STEU N°18 : Station d'épuration de la Hoguette (Bourg)
Code Sandre de la station : 031433201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2001							
Commune d'implantation				La Hoguette (14332)							
Lieu-dit				Courtitout							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'abonnés raccordés				133							
Nombre d'habitants raccordés				319							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				75							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau 'la Bonne Eau'							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH		Entre 6,5 et 8,5				☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne	oui	3	99	59	86,1	5,5	98,1	46,8	37,5	9,4	0

STEU N°19 : Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT

Code Sandre de la station : 031442701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2011							
Commune d'implantation				Le Mesnil-Villement (14427)							
Lieu-dit				Chemin de la Surosne							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés				113							
Nombre d'habitants raccordés				271							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Orne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			☐ et ☐ ou						
DCO		125			☐ et ☐ ou						
MES		50			☐ et ☐ ou						
NGL					☐ et ☐ ou						
NTK		30			☐ et ☐ ou						
pH		Entre 6,5 et 8,5			☐ et ☐ ou						
NH ₄ ⁺					☐ et ☐ ou						
Pt					☐ et ☐ ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan en 2025											

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Station de St Pierre du Bu (Code Sandre : 031464901000)	NC	NC
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF (Code Sandre : 031445201000)	NC	NC
Station d'épuration de Jort (Code Sandre : 031434501000)	NC	NC
Station d'épuration de PERRIERES (Code Sandre : 031449701000)	NC	NC
VENDEUVRE Escures sur Favières (Code Sandre : 031473502000)	NC	NC
Station d'épuration DAMBLANVILLE (Code Sandre : 031421601000)	NC	NC
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON (Code Sandre : 031448601000)	NC	NC
Station d'épuration de POTIGNY (Code Sandre : 031451602000)	53,96	75,7
Station d'épuration de VENDEUVRE (Code Sandre : 031473501000)	NC	NC
Station d'épuration de PONT -D'OUILLY (Code Sandre : 031476402000)	NC	17,5
Staion d'épuation d'ERNES (Code Sandre : 031424501000)	NC	NC
Station d'épuration de VERSAINVILLE (Code Sandre : 031473701000)	NC	NC
Station d'épuration de BONS-TASSILLY (Code Sandre : 031408801000)	NC	NC
Station d'épuration (village TORP) (Code Sandre : 031475302000)	NC	NC
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS (Code Sandre : 031450101000)	NC	NC
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg) (Code Sandre : 031475301000)	NC	NC
Station d'épuration de St Clair (Code Sandre : 031433202000)	NC	NC
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg) (Code Sandre : 031433201000)	NC	NC
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT (Code Sandre : 031442701000)	NC	NC
Total des boues produites	53,96	93,2

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Station de St Pierre du Bu (Code Sandre : 031464901000)	5,3	4,16
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF (Code Sandre : 031445201000)	5,68	3,9
Station d'épuration de Jort (Code Sandre : 031434501000)	0	0
Station d'épuration de PERRIERES (Code Sandre : 031449701000)	0	74,51
VENDEUVRE Escures sur Favières (Code Sandre : 031473502000)	0	0
Station d'épuration DAMBLANVILLE (Code Sandre : 031421601000)	0	0
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON (Code Sandre : 031448601000)	0	0
Station d'épuration de POTIGNY (Code Sandre : 031451602000)	19,97	36,85
Station d'épuration de VENDEUVRE (Code Sandre : 031473501000)	0	0
Station d'épuration de PONT -D'OUILLY (Code Sandre : 031476402000)	0	18,93
Station d'épuration d'ERNES (Code Sandre : 031424501000)	0	0
Station d'épuration de VERSAINVILLE (Code Sandre : 031473701000)	0	0
Station d'épuration de BONS-TASSILLY (Code Sandre : 031408801000)	0	0
Station d'épuration (village TORP) (Code Sandre : 031475302000)	0	0
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS (Code Sandre : 031450101000)	0	0
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg) (Code Sandre : 031475301000)	0	0
Station d'épuration de St Clair (Code Sandre : 031433202000)	0	0
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg) (Code Sandre : 031433201000)	0	0
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT (Code Sandre : 031442701000)	0	11,14
Total des boues évacuées	30,9	149,5

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 500	1 500
Participation aux frais de branchement	1 500	1 500

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	14,55 €	25,45 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,25 €/m ³	0,69 €/m ³
	Autre :	_____ €	_____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Redevance Performance Assainissement (Agence de l'Eau)	0 0267 €/m ³	0 211 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 30/01/2020 effective à compter du 30/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 30/01/2020 effective à compter du 30/01/2020 fixant la participation aux frais de branchement.

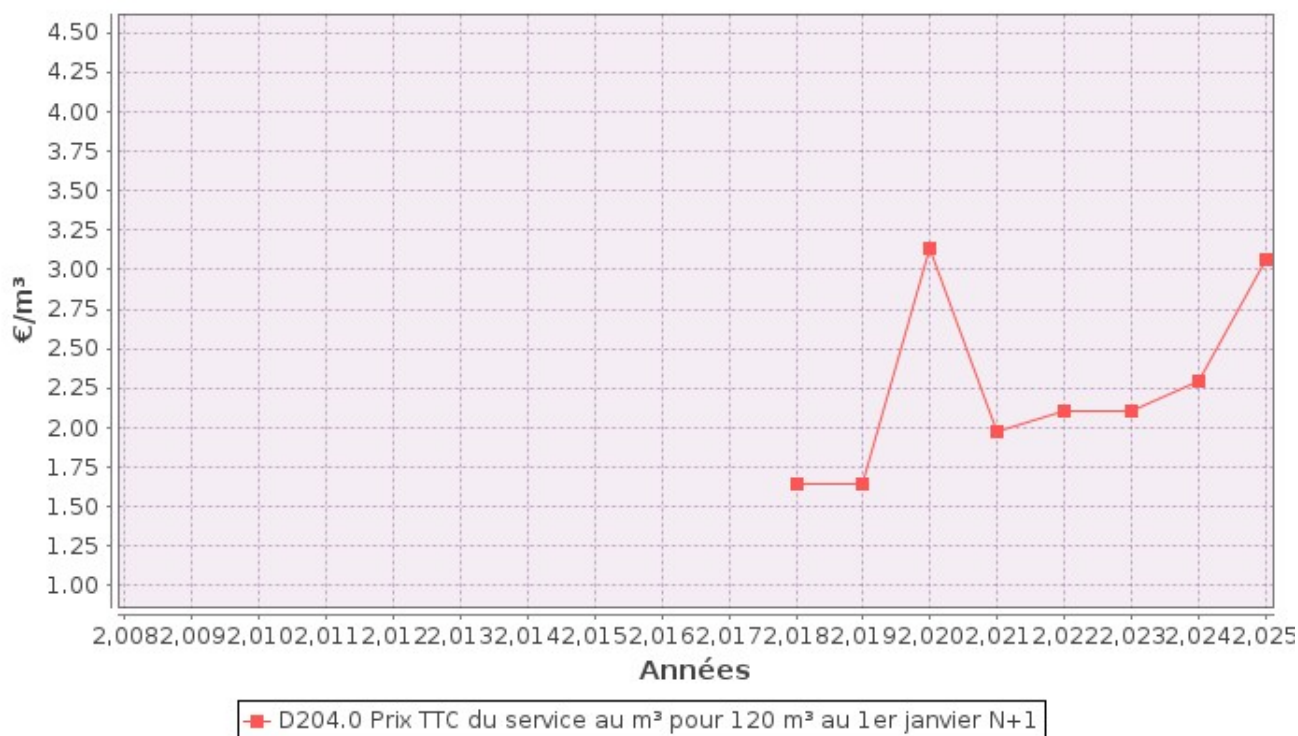


2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	14,55	25,45	+ 74.9 %
Part proportionnelle	30,00	82,80	+ 266 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	44,55	108,25	+ 1,76 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	40,00	39,32	-1,7%
Part proportionnelle	163,21	160,44	-1.7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	203,21	199,76	-1.7%
Taxes et redevances			
Redevance performance Assainissement (Agence de l'Eau)	3,204	25,32	+ 690 %%
VNF Rejet :	0.00	0.00	0 %
Autre : _____	0.00	0.00	0 %
TVA	24,78	30,80	24.3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	27,98	56,12	+ 101 %
Total	275,74	364,13	+ 32 %
Prix TTC au m³	2,30	3,03	+ 32 %%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2025 en €/m³	Prix au 01/01/2026 en €/m³
Aubigny	2,88	3,09
Bons-Tassilly	2,30	3,03
Damblainville	2,88	3,09
Eraines	2,30	3,03
Ernes	2,88	3,09
Jort	2,30	3,03
La Hoguette	2,30	3,03
Le Mesnil-Villement	2,88	3,09
Maizières	2,88	3,09
Morteaux-Couliboeuf	2,88	3,09
Olendon	2,88	3,09
Ouilly-le-Tesson	2,95	3,15
Perrières	2,88	3,09
Pierrefitte-en-Cinglais	2,95	3,15
Pont-d'Ouilly	2,95	3,15
Potigny	2,30	3,03
Rouvres	2,88	3,09
Saint-Martin-de-Mieux	2,95	3,15
Saint-Pierre-Canivet	2,88	3,09
Saint-Pierre-du-Bû	2,95	3,15
Soumont-Saint-Quentin	2,88	3,09

Vendeuvre	2,88	3,09
Versainville	2,30	3,03
Villers-Canivet	2,30	3,03
Épaney	2,88	3,09

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	951 497	287 000	-70 %
Redevance eaux usées usage non domestique	0	0	0
Recette pour boues et effluents importés	0	0	0
Régularisations (+/-)	0	0	0
Total recettes de facturation	951 497	287 000	-70 %
Recettes de raccordement	15 000	36 000	+ 140 %
Prime de l'Agence de l'Eau	0	0	0
Contribution au titre des eaux pluviales	0	0	0
Recettes liées aux travaux	0	0	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (préciser)	0	0	0
Total autres recettes	15 000	36 000	+ 140 %
Total des recettes	966 497	323 000	- 67 %

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage (domestique et non domestique)	0	508 400	0
Recette pour boues et effluents importés	0	0	0
Total recettes de facturation	0	508 400	0
Recettes liées aux travaux	0	7 100	0
Produits accessoires	0	11 500	0
Total autres recettes	0	18 600	0
Total des recettes	0	527 000	0

Recettes globales : Total des recettes d'assainissement au 31/12/2025 : 850 000 € (966 497 au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,79% des 4 310 abonnés potentiels (100% pour 2024).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		74,43%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	79,23%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	42,02%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	39

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 39 pour l'exercice 2025 (85 pour 2024).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station de St Pierre du Bu	38,94	100	NC
Station d'épuration de MORTEAUX- COULIBOEUF	10	100	NC
Station d'épuration de Jort	1,82	100	NC
Station d'épuration de PERRIERES	23,85	100	NC
VENDEUVRE Escures sur Favières	23,3	100	NC
Station d'épuration DAMBLANVILLE	6	100	NC
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON	88,4	100	NC
Station d'épuration de POTIGNY	66,34	100	100
Station d'épuration de VENDEUVRE	9,84	100	NC
Station d'épuration de PONT -D'OUILLY	13,24	100	NC
Station d'épuration d'ERNES	37,91	100	NC
Station d'épuration de VERSAINVILLE	25,6	100	NC
Station d'épuration de BONS-TASSILLY	7,75	100	NC
Station d'épuration (village TORP)	0	100	NC
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS	0	100	NC
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg)	90,45	100	NC
Station d'épuration de St Clair	11,4	100	NC
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg)	9,1	100	NC
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT	5,85	100	NC

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **NC** (100 en 2024).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station de St Pierre du Bu	38,94	100	NC
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF	10	100	NC
Station d'épuration de Jort	1,82	100	NC
Station d'épuration de PERRIERES	23,85	100	NC
VENDEUVRE Escures sur Favières	23,3	100	NC
Station d'épuration DAMBLANVILLE	6	100	NC
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON	88,4	0	NC
Station d'épuration de POTIGNY	66,34	0	100
Station d'épuration de VENDEUVRE	9,84	100	NC
Station d'épuration de PONT - D'OUILLY	13,24	100	NC
Staion d'épuation d'ERNES	37,91	100	NC
Station d'épuration de VERSAINVILLE	25,6	100	NC
Station d'épuration de BONS-TASSILLY	7,75	100	NC
Station d'épuration (village TORP)	0	100	NC
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS	0	100	NC
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg)	90,45	100	NC
Station d'épuration de St Clair	11,4	100	NC
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg)	9,1	100	NC
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT	5,85	100	NC

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **NC** (68 en 2024).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station de St Pierre du Bu	38,94	0	NC
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF	10	0	NC
Station d'épuration de Jort	1,82	100	NC
Station d'épuration de PERRIERES	23,85	100	NC
VENDEUVRE Escures sur Favières	23,3	100	NC
Station d'épuration DAMBLANVILLE	6	100	NC
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON	88,4	0	NC
Station d'épuration de POTIGNY	66,34	100	0
Station d'épuration de VENDEUVRE	9,84	0	NC
Station d'épuration de PONT - D'OUILLY	13,24	100	NC
Station d'épuration d'ERNES	37,91	0	NC
Station d'épuration de VERSAINVILLE	25,6	0	NC
Station d'épuration de BONS-TASSILLY	7,75	100	NC
Station d'épuration (village TORP)	0	100	NC
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS	0	100	NC
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg)	90,45	100	NC
Station d'épuration de St Clair	11,4	100	NC
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg)	9,1	100	NC
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT	5,85	100	NC

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **NC** (63 en 2024).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station de St Pierre du Bu :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	4,16
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4,16

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	3,9
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,9

Station d'épuration de Jort :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de PERRIERES :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	74,51
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		74,51

VENDEUVRE Escures sur Favières :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration DAMBLANVILLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de POTIGNY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	36,85
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		36,85

Station d'épuration de VENDEUVRE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de PONT -D'OUILLY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	18,93
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		18,93

Station d'épuration d'ERNES :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de VERSAINVILLE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de BONS-TASSILLY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration (village TORP) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de St Clair :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de la Hoguette (Bourg) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	11,14
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		11,14

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2024).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2024).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (10,8 en 2024).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2024).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2025	Nombre de bilans conformes exercice 2025	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2025
Station de St Pierre du Bu	1	1	100	100
Station d'épuration de MORTEAUX-COULIBOEUF	1	1	100	100
Station d'épuration de Jort	1	1	—	100
Station d'épuration de PERRIERES	2	2	100	100
VENDEUVRE Escures sur Favières	1	1	100	100
Station d'épuration DAMBLANVILLE	1	1	—	100
Station d'épuration d'OUILLY LE TESSON	2	2	50	100
Station d'épuration de POTIGNY	15	13	100	86.7
Station d'épuration de VENDEUVRE	1	1	100	100
Station d'épuration de PONT -D'OUILLY	1	1	100	100
Staion d'épuation d'ERNES	2	2	100	100
Station d'épuration de VERSAINVILLE	1	1	100	100
Station d'épuration de BONS-TASSILLY	1	1	0	100

Station d'épuration (village TORP)	0	0	—	—
Station d'épuration de PIERREFITTE EN CINGLAIS	0	0	—	—
Station d'épuration de VILLERS CANIVET (bourg)	1	1	100	100
Station d'épuration de St Clair	0	0	—	—
Station d'épuration de la Hoguette (Bourg)	1	1	100	100
Station d'épuration de LE MESNIL VILLEMENT	1	1	—	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **86,7** (100 en 2024).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024	Exercice 2025
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **100** (100 en 2024).

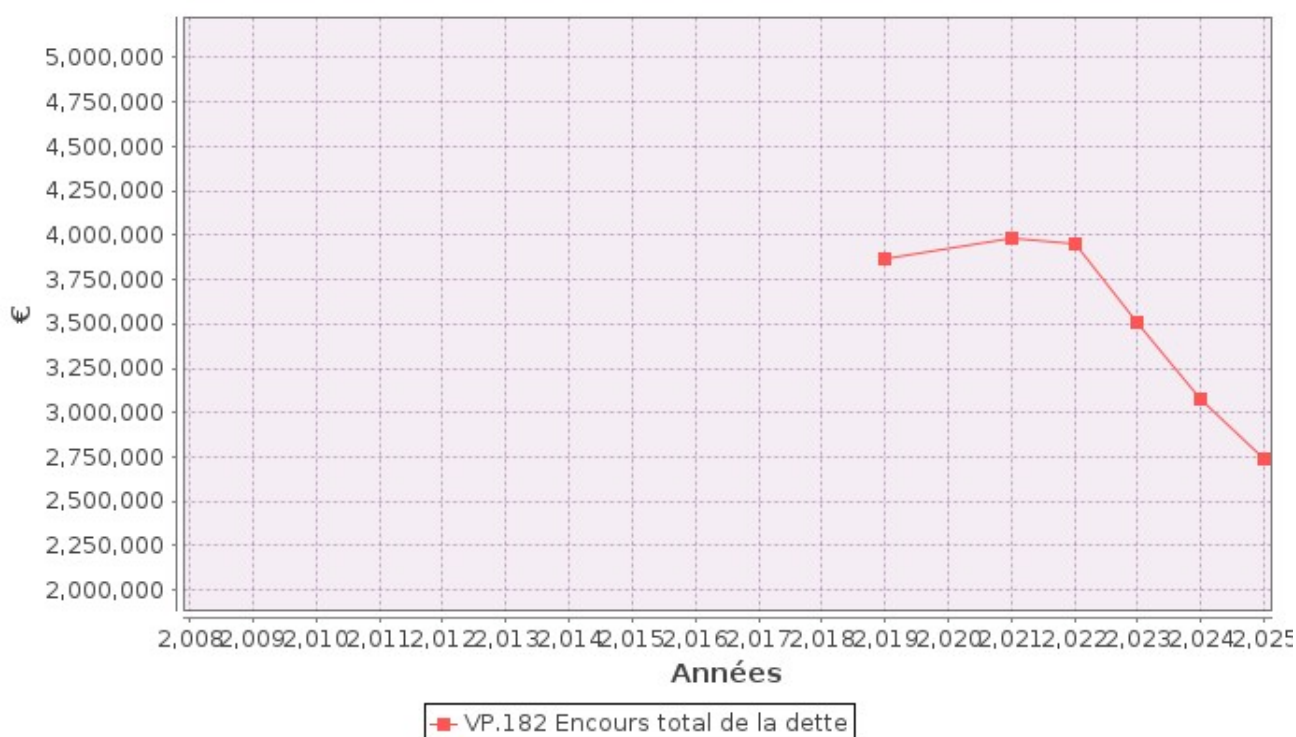
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en € <i>Commentaire:</i> N'ayant qu'un seul budget assainissement, l'encours total de la dette concerne l'ensemble du territoire.	3 079 985	2 739 277
Epargne brute annuelle en € <i>Commentaire:</i> N'ayant qu'un seul budget assainissement, l'épargne brute concerne l'ensemble du territoire.	471 005	292 842
Durée d'extinction de la dette en années	6,5	9,4



3.13. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : _____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	109 369,70	172 400
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €) <i>Commentaire:</i> N'ayant qu'un seul budget assainissement, l'encours total de la dette concerne l'ensemble du territoire.		3 079 985	2 739 277
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	424 817	340 879
	en intérêts	90 303	91 638

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 947 446 € (934 609 € en 2024).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Amélioration du fonctionnement du PR de la RD à Morteaux	100 000 €	0

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2025 (0 €/m³ en 2024).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	12 252	10 188
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	30,9	149,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,3	3,06
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	99,79%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	39
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	NC %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	68%	NC %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	63%	NC %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0